



L'an deux mil vingt-et-un, le dix-neuf du mois de novembre à dix-huit heures trente, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **Rivière-Saas-et-Gourby**, dûment convoqué le 15 novembre 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hervé DARRIGADE, Maire**.

Présents : Monsieur Hervé DARRIGADE Maire, Madame Caroline JAY 1ère adjointe, M. Maxime CAFFRAY 2ème adjoint, Monsieur Patxi LUBERRIAGA 4^{ème} adjoint, Monsieur Yves SERVOIS, Madame Marie PE, Mme Christel PAGEOT, Madame Sylvie POMMIES, M. Mickaël PIONETTI, Mme Laure AURRIAC et Monsieur Mohamed BEKAOUI.

Absents Excusés : Madame Virginie RECart, Monsieur Joël BONHOMME

Procuration : Mme Virginie RECart à Mme Sylvie POMMIES, M. Joël BONHOMME à M. Maxime CAFFRAY

Secrétaire de séance : M. Yves SERVOIS

Date de la convocation : 15/11/2021

Date de l'affichage : 15/11/2021

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents :

Nombre de membres ayant pris part à la délibération :

Nombre de membre ayant une procuration :

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Octobre 2021 ;
- Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations ;
- Délibérations à l'ordre du jour :

- 01 – Décision Modificative n° 3 ;
- 02 – Positionnement sur le nombre de berceaux à réserver dans la crèche intercommunale de Tercis ;
- 03 – CLECT du Grand Dax : désignation d'un membre en remplacement de M. Etienne MOZUL ;
- 04 – Renouvellement du CDD du poste de cuisinier ;
- 05 – Echange de terrain avec la famille PITON sur la commune d'Angoumé ;
- 06 – Renouvellement de la convention de participation aux frais de l'école par la commune d'Angoumé.

- Questions diverses :

Monsieur le Maire ouvre la séance et sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Yves SERVOIS propose sa candidature qui est acceptée par les membres présents.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2021 à l'approbation des élus.

Après signature du registre du procès-verbal par les élus, le Maire ouvre la séance.

Décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations (article L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales) :

Décision n° 2021-18 de signer le devis pour les travaux de reboisement de la parcelle 37 en pins maritimes avec l'entreprise BATS Stéphane de LESGOR pour un montant de 11 339.68 € TTC.

Délibération n° 01 – Décision modificative n° 3

Madame Caroline JAY adjointe aux finances, présente la décision modificative n° 3 qui concerne l'intégration des travaux régie et l'ajustement de certains comptes en section de fonctionnement.

***Décisions modificatives - COMMUNE RIVIERE SAAS ET GOURBY - 2021
DM 3 - INTEGRATION TRAVAUX REGIE 2021 - 19/11/2021***

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
21311 (040) : Hôtel de ville	3 356,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	8 371,00
21318 (040) : Autres bâtiments publics	5 015,00		
Total dépenses :	8 371,00	Total recettes :	8 371,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'investissement	8 371,00	722 (042) : Immobilisations corporelles	8 371,00
60621 (011) : Combustibles	1 000,00		
60622 (011) : Carburants	1 200,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	3 000,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	-3 000,00		
61524 (011) : Bois et forêts	-8 200,00		
6218 (012) : Autres personnel extérieur	4 000,00		
739223 (014) : Fonds de péréquation des ress comm et intercomm	2 000,00		
Total dépenses :	8 371,00	Total recettes :	8 371,00

Total Dépenses	16 742,00	Total Recettes	16 742,00
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Vote du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 02 – Positionnement sur le nombre de berceaux à réserver dans la crèche associative de Tercis.

Monsieur le maire rappelle le projet de micro-crèche « le petit monde de PIA » sur la commune de Tercis-les-bains. Lors du dernier conseil municipal, le conseil municipal avait discuté sur la nécessité de prendre un troisième berceau vu le prix du berceau estimé à 900 € ; Il avait été décidé de s'en tenir à 2 berceaux vu le nombre important d'assistantes maternelle sur la commune de Rivière : environ une douzaine.

Monsieur le Maire demande si le conseil est d'accord pour réserver 2 berceaux dans la crèche associative de Tercis moyennant le paiement de 900 € par an et par berceau.

Vote du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 03 – CLECT du Grand Dax : désignation d'un membre en remplacement de M. Etienne MOZUL

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Etienne MOZUL était membre de la commission CLECT au Grand Dax. Suite à son décès, il y a lieu de le remplacer au sein de cette commission.

Monsieur le maire sollicite les membres du conseil.

Monsieur Mickaël PIONETTI se porte candidat.

A l'unanimité, les membres acceptent sa candidature pour accompagner Mme Caroline JAY également membre de cette commission.

Vote du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 04 – Renouvellement du CDD du poste de cuisinier

Le contrat à durée déterminé du cuisinier arrive à expiration le 31 décembre 2021.

Monsieur le maire propose de reconduire l'agent sur CDD jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022.

Monsieur le Maire rappelle que le prix du repas est en dessous de celui des autres communes.

Vote du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 05 – Echange de terrain avec la famille PITON sur la commune d'Angoumé

La commune de Rivière- Saas-et-Gourby est propriétaire d'une parcelle située impasse Cazaous sur la commune d'Angoumé. Monsieur le maire propose de faire un échange de terrain avec la famille PITON. Cet échange de terrain permettrait à la commune de créer une parcelle de terrain d'environ 655 m² constructible.

Monsieur le Maire sollicite son conseil pour l'autoriser à signer l'acte notarié d'échange et toutes les pièces s'y rapportant.

Vote du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 06 – Renouvellement de la convention de participation aux frais de l'école par la commune d'Angoumé

Monsieur le Maire rappelle la convention passée avec la commune d'Angoumé sur la participation de celle-ci aux frais de l'école. Celle-ci arrive à expiration. Il propose de la renouveler dans les mêmes conditions. Il précise que la convention sera renouvelée de façon tacite tous les ans s'il n'y a pas de modification à apporter par l'une ou l'autre des parties. La participation par élève d'Angoumé s'élève actuellement à 950 € par an.

Monsieur le Maire précise que cela concerne 13 enfants.

Vote du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 19 heures 45.

Le Maire,
Hervé DARRIGADE

